



## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 37-2022

### **POLICE DE LA CIRCULATION – PERMISSION DE VOIRIE TRAVAUX ENROCHEMENT CHEMIN EMBARRAU**

**Le Maire de la commune de TREBONS SUR LA GRASSE,**

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

**Vu** la demande d'arrêté de police de la circulation, en date du 22 août 2022 de la société EIFFAGE ROUTE GRAND SUD, 38 chemin du chapitre 31000 TOULOUSE représentée par Monsieur Brice FAUDE, pour la réalisation de travaux d'enrochement pour le maintien du talus chemin d'Embarrau 31290 TREBONS SUR LA GRASSE, à compter du 07 septembre 2022 pour une durée de 17 jours calendaires.

**Considérant** la nécessité de prendre des mesures de sécurité pour ces travaux.

#### ARRÊTE

**Article 1 :** Le chemin d'Embarrau sera interdit d'accès du mercredi 07 septembre 2022 au vendredi 23 septembre 2022 inclus, pour une durée de 17 jours calendaire.

**Article 2 :** Cette interdiction sera portée à la connaissance des usagers par une signalisation adaptée. La signalisation de la déviation sera conforme aux textes et règlements en vigueur, notamment aux dispositions de l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière.

La déviation réglementaire sera mise en place par la société EIFFAGE ROUTE GRAND SUD – 31100 TOULOUSE. La signalisation devra être mise en place jour et nuit pendant toute la période des travaux :

- Interdiction de circuler pour les véhicules légers et poids lourd ;
- Interdiction de stationner pour les véhicules légers et poids lourd ;
- Interdiction de dépasser pour les véhicules légers et poids lourd ;

La circulation sera déviée sur le RD25f et le RD97 ou le RD25f puis le RD 25.

**Article 3 :** Ce présent arrêté sera publié et affiché sur le lieu des travaux.

**Article 4 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** La société EIFFAGE ROUTE GRAND SUD, 38 chemin du chapitre 31000 TOULOUSE représentée par Monsieur Brice FAUDE, et M. John STEIMER, Maire de la commune de TREBONS SUR LA GRASSE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TREBONS-SUR-LA-GRASSE, le 23 août 2022  
Le Maire, John STEIMER

